Image not found or type unknown

Carte grise en ligne abus de confiance

Par **elodieveray**, le **01/08/2015** à **21:34**

Bonjour,
J'ai saisi en moteur de recherche "formalités carte grise", persuadée de passer par un site officiel de la préfecture, j'ai payé et validé les CGV. Lorsque j'ai voulu accéder à mes documents, je me suis rendue compte de la supercherie.J'ai voulu me rétracter mais le fait d'avoir imprimer un CERFA 13750*3 valide le début de la prestation me donnant droit au remboursement de la somme de 3,90 sur les 39,90 euros payés.En fait se déplacer à la préfecture coûte 3,90 Euros ?
J'ai envoyé un email de réclamation mais rien à faire.
De surcroît, ce site n'a pas d'agrément impliquant que je dois imprimer, remplir le dossier, l'envoyer à mes fraisen RAR car j'envoie une carte grise originale..
Quels sont mes recours juridiques?
J'ai motivé ma demande par les articles L 121-17 du code de la consommation pour les informations pré-contractuelles, L 121-1 et L 121-1-1 pour pratique trompeuse.En effet, le tarif de la prestations n'est indiqué nulle part.Il est le suivant:
1. Impression de l'accusé d'enregistrement : **2,50** Euros (imprimé sur mon imprimante).
2. Liste des pièces à fournir détaillées : **5,00** Euros.
3. Notice explicative d'aide au remplissage (pdf) : **5,00** Euros.

4. Création d'un dossier personnalisé : **3,50 Euros**
5. Saisie et traitement des informations afférentes à votre demande : 2,50 Euros
6. Edition de l'accusé d'enregistrement ? : **2,50** Euros
7. Rédaction du bordereau de transmission ? (à la préfecture ?) : **5,00**
8. Planification et affection de la demande en fonction du département de résidence ? : Vous n’avez pas encore réceptionné mon dossier par courrier : **2,50** Euros
9. Classement et magasinage du dossier en attente des documents requis. : **2,50** Euros
10. Logiciel d'édition automatisé du Cerfa 13750*3 ? : accessible gratuitement sur des sites internet et vous indiquez que je dois l’imprimer et le remplir moi-même. ? : 5,00 Euros.
Merci de me donner des infos.
Bonne soirée

Par **ph.landreau**, le **24/08/2015** à **10:46**

Bonjour,

Je suis dans la même situation que vous. Avez-vous pu obtenir une aide à ce sujet?

Par avance, merci, Ph. LANDREAU

Par **Visiteur**, le **24/08/2015** à **11:41**

Bonjour,
c'est un site marchand bien sur ! ce n'est pas de l'abus de confiance mais du commerce ! C'est à vous... à nous d'être plus vigilants ! Certains sites vous font payer ce que vous pouvez avoir gratuitement sur un site officiel ! on ne s'engage pas dans une telle démarche sans faire attention ?! A mon sens il ne vous reste plus qu'à payer ce que vous leur devez et prier que le site soit honnête !?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés